

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À
LA SALLE #3 DU CENTRE POLYVALENT, LE LUNDI 28 JUIN 2021 À
20h00.

Sont présent(e)s :

M. Georges Deschênes	Maire
M. Stéphane Deschênes, conseiller :	siège n° : 3
M. Guillaume Lavoie, conseiller :	siège n° : 4
M. Serge Fournier, conseiller :	siège n° : 5
M ^{me} Bianca Gagnon, conseillère : (en ligne)	siège n° : 6

M. Frédérick Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

Sont absents :

M. Sylvain Deschênes, conseiller :	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2

Les membres du Conseil forment quorum.

Ouverture de la séance

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h06, quatre personnes assistent à la séance.

Conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance. Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conformément au Code Municipal du Québec.

Ordre du jour

1. Ouverture d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Paiement de facture à Les Jardins de l'Artisan
4. Paiement de facture à Jalbert et Pelletier inc.
5. Radiation de mauvaises créances
6. Paiement de facture à Strongco
7. Adoption du second projet de règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10
8. Appui au projet de La S.P.A.L.
9. Période de questions basées uniquement sur les points à l'ordre du jour
10. Clôture et levée de l'assemblée

21-06-106 2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-107 3- PAIEMENT DE FACTURE À LES JARDINS DE L'ARTISAN

ATTENDU le projet de création du parc intergénérationnel avec le programme Nouveau Horizon;

ATTENDU la conception et livraison d'un gazebo par Les Jardins de l'Artisan

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte le paiement de la facture 0678 au montant de 10 175.29\$ taxes incluses à l'entreprise Les Jardins de l'Artisan

QUE cette transaction soit imputable aux coûts reliés au projet Nouveau Horizon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-108 4- PAIEMENT DE FACTURE À JALBERT ET PELLETIER INC.

ATTENDU QUE les travaux de rehaussement prévus dans le Rang Massé Est se sont déroulés du 7 au 11 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie,

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #26461 au montant de 103 610.13\$ taxes incluses à Les Constructions Jalbert et Pelletier inc.;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte (achat de gravier) # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-109 5- RADIATION DES MAUVAISES CRÉANCES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski possède deux comptes qu'elle doit radier;

ATTENDU QUE les deux comptes à radier proviennent de personnes déménagées à l'extérieur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal accepte la radiation de deux comptes de mauvaises créances pour un montant de total de 49.77\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-110 6- PAIEMENT DE FACTURE À STRONGCO

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski a été dans l'obligation d'effectuer des réparations sur sa niveleuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Deschênes,

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte de payer la facture #92025267 au montant de 5 152.31\$ taxes incluses à Strongco;

QUE les fonds nécessaires à ce paiement soient imputés au compte (niveleuse) # 02-32080-525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-111 7- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 211-10

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10 a été adopté le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT Q U E le conseil municipal désire effectuer diverses modifications au règlement de zonage numéro 211-10.

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique écrite a été tenue et qu'aucun commentaire n'a été reçu dans le délai imparti.

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Guillaume Lavoie

QUE le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 305-21 modifiant le règlement de zonage numéro 211-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-06-112 8- APPUI AU PROJET DE LA S.P.A.L.

Ce point est remis à une réunion ultérieure

9- PÉRIODE DE QUESTIONS BASÉES UNIQUEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

21-06-113 10- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Serge Fournier

DE lever l'assemblée il est 20h37

Georges Deschênes
Maire

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Georges Deschênes, maire